

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 décembre 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 15</i> <i>Nbre Conseillers votants = 17</i></p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u></p> <p>Personnel Communal Modification du tableau des effectifs 2016 Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe classe <i>délibération n° 9</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme FERRY, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN</p> <p><u>Était absent</u> : M. KLEJMANN</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : Mme MANGIN à M. PETRONIO, M. GUILMIN à Mme FERRY</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

Monsieur le Rapporteur indique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de l'année 2016 par une transformation de postes à la suite de promotions au grade supérieur de deux agents territoriaux. Il rappelle que tout avancement à un grade supérieur des fonctionnaires de la collectivité relève du pouvoir de nomination détenu par le Maire, mais que cet avancement est subordonné à l'existence de postes sur lesquels les agents pourront être nommés ; en effet, les créations de postes de fonctionnaires territoriaux au tableau des effectifs de la collectivité (annexe du budget) sont de la compétence du Conseil Municipal.

Les deux agents concernés sont :

- Madame Nadine REIG, titulaire du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, qui est proposée à un avancement à l'ancienneté au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Monsieur Christophe FLEURET, adjoint technique de 2^{ème} classe, qui a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Compte tenu du fait que n'ont été inscrit que de 3 postes « d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe » au tableau des effectifs 2016 de la commune et que ces 3 postes sont actuellement pourvus, il convient d'en ouvrir un quatrième de manière à permettre à Madame REIG d'être nommée sur ce grade par un arrêté de Monsieur le Maire.

Toutefois, le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe que libère Madame REIG sera conservé au tableau des effectifs 2016 de manière à permettre à Monsieur FLEURET d'être nommé au grade supérieur par un arrêté de Monsieur le Maire.

En conséquence, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe sur lequel est aujourd'hui affecté Monsieur FLEURET sera supprimé du tableau des effectifs 2016.

La commission des Finances et des Moyens généraux réunie le 12 décembre 2016 a donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la modification du tableau des effectifs 2016 à dater de cette délibération, de la manière suivante :

- en ouvrant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- en supprimant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

*Suite n° 1 à la délibération n° 5 de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016
relative au Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs 2016 –
Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe*

/...



Le Maire,

Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 13 décembre 2016*

Le Maire,

Daniel MAGRON

